

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (2000)
Heft: 127-128: Numéro spécial : calendrier 2000

Artikel: Forum de Crans Montana : blanchiment et société internationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Forum de Crans Montana : blanchiment et société internationale

Les 9 et 10 décembre 1999, le Palais des Nations de Genève abritait une conférence internationale sur le thème de « la justice et les institutions bancaires et financières face au crime », initiée par le Forum de Crans Montana.

Sous la protection des services d'ordre du Palais, 200 spécialistes de la lutte contre le crime organisé tentèrent d'analyser la réalité de l'État face à la puissance de la criminalité économique et financière, la supervision et le contrôle des activités financières, le blanchiment des capitaux notamment en Russie, ou l'action des organisations internationales contre la corruption et le blanchiment, mais aussi se livrèrent à une évaluation de l'adaptation des politiques gouvernementales au nouvel environnement mondial, de la répression des activités criminelles en concluant à la nécessité d'une adaptation rapide des lois pénales nationales et du rôle des banques dans la prévention de l'utilisation criminelle des circuits financiers.

Eric Danon, directeur de cabinet au ministère de la Coopération en France, ouvrait les travaux en affirmant que la mondialisation entraîne un développement de certaines formes de criminalité grâce à l'amélioration des moyens de communication. La mondialisation se nourrit en partie de la délinquance financière pour se développer, car la corruption et le blanchiment apportent des capitaux nécessaires au développement.

Face à ce constat, les pays développés doivent s'adapter en réformant l'État et le système international, mais

surtout harmoniser les politiques de lutte contre la criminalité. Le général Alexandre Mikhaïlenko, du Centre inter-services sur la répression du blanchiment des capitaux en Russie précise que parmi les principaux outils de détournement de capitaux à grande échelle, on trouve le système de transmission de données électroniques et le téléphone portable.

La criminalité russe aurait ses racines dans la désorientation idéologique. Si un groupe de coopération avec le Conseil de l'Europe de lutte contre la criminalité a été mis en place, il faut admettre que dans les projets d'investissement en Russie, il est difficile de démêler le légal de l'illégal, l'argent propre de l'argent sale.

Rachel Ehrenfeld, directrice du *Center for the study of corruption* de Washington, assène que la corruption est le cancer du monde tout en rappelant que pendant des décen-

nies les Européens ont fermé les yeux ou même favorisé le clientélisme. Et d'affirmer que la corruption sape le développement. Seule une coopération internationale permettra d'établir des sanctions efficaces car les sociétés et États faibles ne peuvent lutter.

Une avalanche de liquidités

Edgar Leblanc, président du Sénat de Haïti rappelle que jusqu'au milieu du XX^e siècle, le crime organisé ne concernait que certains pays riches. Aujourd'hui un pays comme Haïti, souffre de l'accélération des activités criminelles au fur et à mesure que son économie régresse. Le crime organisé profite des faiblesses structurelles de l'État et de la misère de la population en apportant une avalanche de liquidités. De plus, dans un pays où 80 % des opérations régulières bancaires se font en argent comptant, il est difficile si ce n'est impossible de mettre en place un système de contrôle de provenance des fonds efficace.

Le Forum dut constater que la lutte contre la corruption souffre en premier lieu d'une absence de définition universelle. Une convention est en cours de négociation au sein de l'OSCE sur la prévention du crime. Si la volonté de créer un système de prévention multilatérale est exprimée, dans la pratique les juges continuent de travailler de façon bilatérale.

Si la corruption est un fléau, le détournement des fonds internationaux comme ceux du FMI, est également un problème. Philippe Marini, sénateur français rapporteur de la commission des



finances, rappelle que des fonds FMI ont été détournés au moment de leur transfert par virement sur les comptes des banques centrales des pays bénéficiaires.

Karel Korynka, directeur de l'analyse financière du ministère tchèque des Finances explique que dans un pays comme la République tchèque, le passage à l'économie de marché a engendré de nouveaux types de criminalité.

Patrick Macrory, directeur du International law institute de Washington, dresse un récapitulatif de l'action des organisations internationales, notamment le GATT et l'OMC. Le GATT, et aujourd'hui l'OMC, appellent à la transparence et à l'égalité de traitement dans les règles régissant le commerce. Le Tokyo round, en 1977, commence à attaquer le sujet. Mais force est de constater que les pays les plus actifs au sein du GATT ou de l'OMC, dans la lutte contre la corruption, sont les pays les moins concernés par le problème.

En 1996, sous l'impulsion des États-Unis d'Amérique, un groupe de travail a négocié la recherche d'un accord multilatéral sur la transparence pour diminuer les opportunités de corruption, sans aboutir véritablement.

Faire pression sur les paradis fiscaux

Grant Taplin expose les mesures prises par le FMI, notamment le « Code de bonne conduite dans les politiques monétaires et financières » en septembre 1999 qui complète la « Financial action task force on money laundering ». Mais de constater, lui aussi, que la globalisation implique que les stratégies de lutte contre le blanchiment doivent être appliquées universellement en complément d'une bonne gouvernance. Le but du code établi est de rendre les politiques monétaires et financières plus efficaces, permettre au public de connaître les buts et instruments de ces politiques, mais aussi de permettre aux autorités monétaires et financières d'acquiescer une réelle autonomie.

Le GAFI (Groupe d'action financière

internationale), lui, cherche à faire pression sur les paradis fiscaux en établissant, pour juin 2000, une liste des pays non coopératifs en matière d'entraide judiciaire internationale. Restera à mettre au point des moyens de répression efficaces contre des États devenus mafieux.

Le Conseil de l'Europe, quant à lui, a élaboré une « Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie, et à la confiscation des produits du crime ».

Manuel Mezertua de la Direction générale des affaires juridiques du Conseil de l'Europe expose cinq événements marquants de l'action du Conseil de l'Europe contre la corruption : la Conférence de Malte (1994), la création du Groupe multidisciplinaire sur la corruption (1995), l'adoption du Programme d'action sur la corruption (1996), la Conférence de Prague (1997) et le deuxième Sommet des chefs d'États et de gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe (1997). Il existe également un programme joint entre la Commission de l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe nommé « Octopus ».

Enfin des conventions pénales et civiles avec un mécanisme commun, le GRECO, cherchent à harmoniser les législations nationales des États membres du Conseil. La Convention pénale sur la corruption a été ouverte à signature le 27 janvier 1999 et, la Convention civile sur la corruption, le 4 novembre 1999. Le GRECO (Groupe d'États contre la corruption) est, quant à lui, un organisme international ayant pour but

d'assurer le respect des engagements internationaux contre la corruption. Affaire à suivre pour connaître l'efficacité de ces nouveaux mécanismes paneuropéens. Mais l'appareil juridique interne et international, pour fonctionner efficacement, doit être mis en œuvre par une magistrature indépendante. Tel est l'avis du groupe de travail du Forum sur la répression des activités criminelles et politiques, tout en relevant que, même dans un pays comme la France, cette indépendance n'est pas toujours effective. Les banques ont également un rôle à jouer dans la prévention. Edwin Quilates, du Centre pour le crime transnational des Philippines, rappelle que les banques et institutions financières ont une responsabilité morale pour lutter contre l'introduction de l'argent sale dans les circuits financiers internationaux. Faut-il alors réguler toutes les opérations bancaires des pays qualifiés de sensibles par une taxation de leurs opérations bancaires comme mesure de découragement ?

Question posée par le Forum. ■



Alzheimer: accompagner les malades

Nouvelles publications de l'Association Alzheimer Suisse



- Alzheimer: accompagner les malades.** Informations pour amis, voisins, connaissances et bénévoles, 1999, 56 p., Fr. 8.-
- Chère Mamie.** La vie avec une grand-mère atteinte d'Alzheimer. Livre pour enfants de 8 à 12 ans, 1999, 72 p., Fr. 10.-
- Alzheimer: des proches racontent.** Recueil de 32 témoignages, 1999, 184 p., Fr. 16.-
- Alzheimer: ensemble avec l'Autre.** Actes du 8^e congrès d'Alzheimer Europe à Emmen/Lucerne, 1999, 368 p., Fr. 36.-

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

N° postal/lieu: _____

Commandes: Association Alzheimer Suisse, Rue des Pêcheurs 8, 1400 Yverdon-les-Bains, fax. 024/426 21 67, tél. 024/426 20 00